

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 22 novembre 2010 relative au Centre des Congrès.

Comme vous le soulignez, le Conseil de Communauté a retenu le site de la presqu'île d'Albigny pour étudier la réalisation d'un Centre d'expositions, de séminaires et de congrès. Ce projet n'est que l'aboutissement de nombreuses années de réflexion et de recherche de sites qui avaient déjà identifié la presqu'île d'Albigny comme l'une des possibles implantations.

L'acquisition de la Villa « Le Sud » avait plusieurs objectifs :

- reconquérir les rives du Lac
- préparer une opération liée au tourisme : rappelons que ces espaces ont toujours été classés sur les documents d'urbanisme (depuis qu'il y a un document d'urbanisme à Annecy-le-Vieux, soit 40 années) pour accueillir ce type d'équipement.

C'est ainsi que dès l'acquisition de cette propriété, comme je l'avais indiqué, nous avons fait procéder à une ouverture au public de la bande de rive, ce qui permet, à ce jour, de pouvoir bénéficier d'une promenade en front de Lac sur l'intégralité du territoire communal sans aucun obstacle privatif ; c'est une situation (quasiment) unique sur le Lac d'Annecy.

Bien évidemment, cette disposition d'ouverture de la bande de rive sera maintenue comme cela a été indiqué lors du Conseil de Communauté ; il n'est pas imaginable de remettre en cause cette disposition, elle ne le sera pas.

Il me faut néanmoins insister sur l'action exemplaire menée par la Commune, depuis une vingtaine d'années, en matière d'acquisition très volontariste sur le foncier situé en front de Lac. C'est ce qui permet aujourd'hui un cheminement sur la totalité des rives ouvertes au public. Cette action s'est développée sur l'îlot compris entre l'allée des Platanes, la rue Centrale et la rue de Verdun, ce qui a permis de maîtriser, au fil du temps, plus de 79 400 m² représentant un coût non actualisé de 6 877 000 €.

Cette maîtrise du foncier, dans un secteur aussi exceptionnel que stratégique que les bords du Lac d'ANNECY, facilite l'étude de tout projet lié au Centre de congrès, sans évidemment pour cela pouvoir prétendre que la Commune envisage une urbanisation systématique de cet espace.

Il est donc nullement question de dilapider ce patrimoine naturel, alors que depuis des années, notre action n'a cessé de rendre toutes ses qualités à ce secteur, en réaménageant et en restaurant les roselières (projet remarqué lors de colloques internationaux), en restructurant l'avenue du Petit Port et en sécurisant les déplacements cycles qui ont connu un succès sans égal cet été. J'arrêterai là les exemples qui, à eux seuls, sont de nature à mettre en évidence les acteurs prévoyants de l'aménagement du territoire raisonné qu'ont été les Conseils Municipaux que j'ai eu l'honneur de présider.

Le Centre de congrès devra s'inscrire dans cette dynamique, en évitant, bien sûr, les aspects négatifs et privilégiant les qualités d'intégration d'un équipement capable de valoriser notre région et de créer un véritable pôle lié aux congrès, porteur d'emploi, de développement d'ensemencement économique et de rayonnement.

Au stade des réflexions, il ne peut être question du financement de cet équipement, mais le Président de la Communauté de l'Agglomération d'ANNECY a déjà donné plusieurs informations lors de la séance du 19 novembre dernier.